

République française
Département de la Lozère
COMMUNE DE ROUSSES

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 048-214801300-20260320-DE_013_2026-DE

Séance du 20 mars 2026

Membres en exercice : 11

Date de la convocation : 15/03/2026

Le vingt mars deux mille vingt-six à 19 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Claude GRELLIER

Présents :

10

Présents : Daniel GIOVANNACCI, Evodie HERAIL, Arnaud AGRINIER, Frédérique EBRARD, Claude GRELLIER, Philippe EBRARD, Suzy MARTIN, Coralie GOLL ORTIZ, Maryse GARIT, Jonathan MEYNADIER

Votants : 11

Représentés : Daniel FORT représenté par Evodie HERAIL

Pour : 9

Présents non votants :

Contre : 2

Excusés :

Abstentions : 0

Absents :

Secrétaire de séance : Frédérique EBRARD

Objet : Election du Maire - DE_013_2026

Le 20 mars 2026 à 19 heures,

Se sont réunis les membres du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Claude GRELLIER, membre présent le plus âgé du Conseil municipal.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-1, L. 2122-4 et L. 2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Se sont présentés comme candidats pour l'élection du maire :

- GIOVANNACCI Daniel
- MEYNADIER Jonathan

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

- Nombre de bulletins : 11
- Nombre de bulletins déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Monsieur GIOVANNACCI Daniel a obtenu 9 (neuf) voix.

Monsieur MEYNADIER Jonathan a obtenu 2 (deux) voix.

Monsieur Daniel GIOVANNACCI, ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Ci-annexés le Procès-verbal et la feuille de proclamation de l'élection du Maire et des Adjointes, le tableau du Conseil municipal et la liste des conseillers communautaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 20/03/2026
et publié ou notifié
le 20/03/2026

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel GIOVANNACCI

